

CRÉATIVITÉ

PRODUCTION

GIS 2.0

RECHERCHE MARKETING

SOLUTIONS DE MOBILIER  
URBAIN

Notre engagement

SOLUTIONS MOBILITI

**Engagement  
Qualité**

1•866•8•ASTRAL

## Nos 12 principes de base

1. **Le mobilier urbain est un trust municipal** dont la priorité est de fournir un excellent service aux citoyens.
2. **La structure et le fonctionnement du mobilier urbain doivent se marier à l'environnement** qu'ils desservent.
3. **Les afficheurs doivent veiller à maintenir un équilibre** mesuré entre les intérêts du public et leurs intérêts commerciaux.
4. **Les annonceurs doivent s'assurer que les images et les messages qu'ils affichent sont convenables** pour les quartiers qu'ils ciblent.
5. **L'affichage extérieur joue un rôle essentiel dans l'engagement** qu'ont les citoyens à l'égard de leur ville et de leur culture.
6. Le mobilier urbain doit, **de façon équitable**, être constitué d'unités arborant de la publicité et d'unités qui en sont exemptes.
7. **Le mobilier urbain doit contribuer à l'aspect esthétique global d'une ville** afin de plaire aux touristes et aux résidents.
8. **Même les plus beaux designs sont inacceptables si leur fonctionnement n'est pas idéal** et s'ils ne sont pas bien entretenus.
9. **Les afficheurs ont la responsabilité de consulter puis de travailler de concert avec les autorités** des villes qu'ils desservent.
10. Une ville de niveau international **exprime sa personnalité** par la qualité de ses services publics.
11. **Il est essentiel que chaque ville arbore un design unique** qui respecte son patrimoine et qui s'avère résolument tourné vers l'avenir.
12. Le mobilier urbain doit **contribuer généreusement à la santé financière des communautés** qu'il dessert.